

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

Le 13 décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents :

Mesdames BAUDRIER Françoise, COLOMBERT Sabrina

Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, PELISSIER Patrick, MILACHON Éric, MILACHON Marcel, SIMON Bernard.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BARBIER Adeline à Mme COLOMBERT Sabrina

M. MILLET Daniel à M. MILACHON Éric

M. PETIT Rémi à M. MILACHON Marcel

M. POINCET Pascal à Mme BAUDRIER Françoise

Absent excusé : M. SIX Etienne

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : Mme BAUDRIER Françoise

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Nombre de conseillers présents : 8

Convocation adressée le 5 décembre 2023

Ordre du jour

- Rapport SPANC 2022,
- Rapport OM 2022,
- Rapport eau potable 2022,
- Rapport assainissement collectif 2022,
- Demande aide sociale,
- Zone EnR,
- Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour

- Décision modificative budget de la commune,
- Devis transports Moreau (piscine)

L'ordre du jour, l'ajout et le compte-rendu du 7 novembre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT SPANC 2022

Le Maire expose au conseil municipal le rapport du service public d'assainissement non collectif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RAPPORT ANNUEL DES ORDURES MENAGERES 2022

Le Maire expose au conseil municipal le rapport des ordures ménagères de 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2022

Le Maire expose au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RAPPORT ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Le Maire expose au conseil municipal le rapport de l'assainissement collectif 2022 comme suit :

Indicateurs techniques

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2022 : 652 (source INSEE) dont 256 RP et 71 RS

Les foyers ne pouvant être raccordés au réseau collectif sont soumis au SPANC ; une compétence transmise par la commune à la Communauté de Communes du Gâtinais.

Zone d'assainissement collectif réalisé

Nombre de foyers : 213

Nombre de foyers raccordés : 210

Détail :

-industriels.....	néant
- hôpitaux.....	néant
-établissements scolaires et mairie.....	1
-divers salles des fêtes.....	1

Type de réseau : séparatif

Station : capacité construction : 450 équivalents habitants

Résultats : bons

Type d'épuration : filtre à sable

-filière eau : prétraitement, décantation primaire, infiltration

-filière boues : déshydratation naturelle, épaissement.

Marge de sécurité selon la visite du 26 avril 2022.

La station fonctionne à 87.7 % au niveau organique DCO et 94.2 % au niveau organique DBO5.

Indicateurs financiers

Prix de l'assainissement

- service assujetti à la TVA
- assainissement 3,30 €/m³ soumis à TVA
- forfait de 30 € par habitation

Autres recettes

- ✓ Taxe de raccordement : 3 000 € pour les nouvelles constructions
- ✓ Prime d'épuration 2021 perçue en 2022 : 0 €

- ✓ Montant 2022 des recettes :
 - D'eau 62 987.22 €
 - Taxes de raccordement 0 €
- ✓ Subvention d'équilibre versée par le budget principal : 0 €
- ✓ Importance de ces recettes sur la totalité des recettes d'exploitation 100%
- ✓ Dette en capital au 01.01.22 (Caisse Française de Financement Local et Banque Populaire Bourgogne Franche Comté) :

Annuité 2022 :

* Capital.....	5661.24 €
* Intérêts.....	2797.65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Le Maire expose au conseil municipal une demande d'aide sociale pour une famille qui rencontre des difficultés financières. Cela a débuté par une facture élevée de VEOLIA à la suite d'une fuite. La loi Warsmann n'a pas pu s'appliquer pour ce dossier.

Ces difficultés financières ont entraîné un retard de paiement de la cantine garderie.

De plus, un des parents a perdu son emploi car son entreprise a cessé son activité.

Cette famille a déposé un dossier auprès du conseil départemental (aide allouée) et au secours catholique (dossier en cours).

Le CAS s'est réuni courant novembre pour discuter du dossier et a émis un avis favorable pour une aide de 300 €.

Le Maire propose au conseil municipal d'allouer une aide de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'allouer la somme de 300 € à cette famille,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ZONES D'ENERGIES RENOUVELABLES

Le Maire expose au conseil municipal qu'il n'y a pas d'avancée sur le dossier.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET DE LA COMMUNE

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits budgétaires du budget communal pour mandater une facture JVS pour la somme de 5 310 € comme suit :

Article 2051.....	+ 5 310.00 €
Article 21318.....	- 5 310.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de modifier les crédits budgétaires tels qu'énoncés,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS DES CARS MOREAU

Le Maire expose au conseil municipal un devis des cars Moreau pour le transport des élèves à la piscine de Sens du 12 décembre 2023 au 26 janvier 2024 pour la somme de 100 € HT par trajet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis proposé,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

- Demande de dégrèvement de la part assainissement

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de dégrèvement de la part assainissement suite à une fuite de 220 m³. Le dossier sera transmis à Véolia.

- Sécurisation des bâtiments communaux

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention a été refusé par le Conseil Départemental car les serrures sécurisées sont considérées comme du mobilier.

- Véhicule Kangoo

Le Maire fait part au conseil municipal que le véhicule de la commune est hors d'usage sans possibilité de réparation.

Le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des recherches afin de remplacer le véhicule par un véhicule d'occasion similaire.

- Devis assainissement de B3T : l'extension de réseau et 3 branchements rue Chaude

Le Maire expose au conseil municipal un devis de B3T pour une extension de réseau et le raccordement de 3 branchements rue Chaude pour la somme de 25 559.20 € HT. Un devis auprès de l'entreprise COLAS a été demandé.

- Manifestation 13/14 juillet 2024

Le Maire demande de nouveau au conseil municipal de réfléchir à une date.

- Travaux hangar communal

Le Maire informe le conseil municipal que le niveau supérieur supplémentaire dans le hangar communal est réalisé. Des travaux pour l'implantation d'un auvent sont prévus.

- Projet cantine/garderie

Le Maire informe le conseil municipal que l'estimatif du projet cantine/garderie s'élève à 701 906.00 € HT.

Pour information : l'ATSEM, en congés maternité actuellement, reprendra ses fonctions le 10 janvier 2024. L'agent qui la remplace est actuellement à 35 heures hebdomadaires et il convient de pérenniser ce temps de travail pour effectuer le ménage de tous les locaux communaux.

Le conseil municipal remercie Françoise, Sylvie et Martine pour le remplacement effectué durant l'absence de l'ATSEM.

- Illuminations

Le Maire informe le conseil municipal que toutes les illuminations ont été installées.

- Travaux de sécurisation routière

Le Maire informe le conseil municipal que tous les travaux prévus ont été réalisés (ralentisseurs, changement de priorité, installation de radars pédagogiques).

La séance est close à 22 h 30.

Le Maire,
Marcel MILACHON

Le secrétaire de séance
Françoise BAUDRIER